

## Relevé de décisions : Suite à Copil de gestion du Directe du 23/01/2019

Présents :

Véronique Deroo, T21 59

Guy Coste, T21 56

Jean-Loup Pulicani, T21 82 Trésorier T21 France

Nathanaël Raballand, T21 85, Président T21 France

Philippe Colombe, Directeur Général

Excusés :

Annie Eckerlin, T21 30

Invités :

Maxime Oillaux, membre de la Commission RH fédérale

### **1. Avis sur l'attribution de la prime Macron aux services**

Le COPIL est favorable au versement d'une prime de 200,00 € par salarié. Les budgets des services fédéraux seraient impactés de :

440,00 € au CFF, 1 345,00 € au SIA et 315 € sur l'AF.

### **2. Avis sur le rapport d'audit Coopératif des services de T21 Morbihan**

Avis favorable au transfert.

Préconisation de mise en place d'une mission d'accompagnement du service jusqu'à la date du transfert qui serait le 1<sup>er</sup> janvier 2020.